

l'argumentation du ministre ne tient plus debout dès que l'on lit ses propres documents.

Dans le même document on ajoute en outre:

Dans l'éventualité où un État détournerait ainsi, sans autorisation, des matériaux ou équipement nucléaires à des fins proscrites, des sanctions internationales peuvent être appliquées.

● (1800)

Jetons encore un coup d'œil aux termes vagues employés, comme «pourraient lui être appliquées». Certains d'entre nous ont examiné la question des sanctions internationales et savent pertinemment qu'elles ont rarement été appliquées de façon adéquate.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Si le député a besoin de quelques minutes de plus, je me demande si la Chambre ne lui permettrait pas de terminer son discours de sorte que la présidence puisse donner la parole au député de Wellington (M. Maine) après le dîner. Y a-t-il accord?

**Des voix:** D'accord!

**M. Brewin:** La Chambre sera ravie d'apprendre que mon discours touche à sa fin. J'ai bien dit «touche», car je n'ai pas encore fini. En outre, nous pouvons lire à la page 15:

... le membre bénéficiaire pourrait être tenu de restituer les produits et l'équipement mis à sa disposition.

J'ai oublié ma grammaire, mais je puis dire qu'à mon sens l'expression «pourrait être» signifie quelque chose d'éloigné et d'improbable. C'est exactement le cas.

Enfin, la page 17 fait état de la nouvelle politique canadienne en vertu de laquelle on exige des garanties fermes que le matériel et la technologie nucléaires fournis par le Canada ne doivent pas être utilisés pour produire une explosion nucléaire. Un État ne peut pas déclencher une explosion nucléaire à des fins pacifiques sans acquérir la capacité de produire des armes nucléaires. Le ministre n'a laissé là-dessus aucun doute. Que reste-t-il, je vous le demande, des garanties fermes si elles sont données par un État militariste, non démocratique et instable? Que doit-on déduire de cette documentation? Assurément, c'est qu'il faut décréter au moins un moratoire temporaire sur l'exportation de tout matériel nucléaire, comme le propose M. Lilienthal.

Nous comprenons le dilemme aussi bien que le ministre. Nous avons été témoins des problèmes que posent le développement technologique et à le transfert de ressources technologiques, mais, nous le soutenons fermement, le bon sens exige que nous suivions le conseil de M. Lilienthal en attendant d'avoir de meilleures garanties qu'aujourd'hui. J'exhorte le gouvernement à faire faire une enquête complète sur cette question et sur d'autres aspects de la production de l'énergie nucléaire afin que notre génération et notre pays n'aient pas à se reprocher d'avoir accru les risques d'une destruction mondiale.

**M. l'Orateur adjoint:** Comme il est 6 heures passées, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 6.)

### *Prolifération des armes nucléaires*

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

**M. Frank Maine (Wellington):** Monsieur l'Orateur, la motion dont la Chambre est saisie dit:

Que la Chambre condamne le gouvernement parce qu'il augmente la menace que constitue pour l'humanité la prolifération des armes nucléaires, notamment par ses négociations actuelles pour reprendre l'assistance nucléaire à l'Inde.

Cette motion contient deux parties que je voudrais traiter séparément. Tout d'abord parlons de la prétendue menace accrue que pose pour l'humanité la prolifération des armes nucléaires.

Pour commencer, il ne faut pas confondre les armes nucléaires avec les réacteurs de centrales électriques. Ce n'est pas pareil et les deux choses ne sont pas interchangeables. Regardons la question de plus près. Il y a des raisons techniques qui font que le CANDU ne contribue pas à la prolifération des armes nucléaires. Le CANDU est un réacteur qui utilise de l'uranium naturel composé d'isotopes d'uranium, soit 71 p. 100 d'uranium 235 et le reste d'isotopes d'uranium U-238. Ceci est très important parce que ce réacteur est unique au monde. Il diffère du réacteur américain qui utilise de l'uranium enrichi et il lui est également très différent du point de vue écologique et par les risques qu'il présente. Lorsqu'on parle de l'importance du réacteur CANDU, on devrait savoir qu'il est impossible de généraliser en matière de réacteurs d'énergie, comme le font beaucoup de personnes, notamment des membres de l'opposition.

Pourquoi est-il important d'utiliser de l'uranium naturel ayant une forte teneur en uranium 238? Que devient l'uranium 238 soumis à une irradiation, dans un réacteur d'énergie, de 6,000 mégawatts-jours par tonne et qui transforme une grande partie de l'uranium 238 en plutonium 239 et en plutonium 240? Ces deux isotopes de plutonium sont très différents. Le plutonium 239 est important parce qu'il sert avant tout à la fabrication des bombes, ce qui n'est pas le cas du plutonium 240. En fait, c'est avec le plutonium 240 qu'ils refusent de fabriquer du matériel pouvant entrer dans la fabrication d'une bombe. Plus longtemps vous laissez le combustible dans le réacteur, plus vous fabriquez de plutonium 240.

Par conséquent, si quelqu'un veut fabriquer du matériel fissile pour faire une bombe, il ne le laissera pas dans le réacteur nucléaire pendant 6,000 mégawatts-jours par tonne, mais pendant 600 mégawatts-jours par tonne, ce qui constitue un facteur de 1/10. Du point de vue pratique et économique, il y a là une grande différence lorsqu'il s'agit de faire de l'électricité. Le système CANDU est une conception globale. Il est conçu de façon à utiliser le combustible continuellement et le système d'alimentation en combustible du réacteur est tel que, dans le cas de l'uranium, le combustible est irradié jusqu'au niveau de 6,000 mégawatts-jours par tonne. Si l'on y substitue un facteur de dix, il faut ou bien remanier le système complètement, et comme c'est le Canada qui a conçu le système CANDU, c'est à lui que tout acheteur étranger devra demander de remanier le système, ou bien arrêter le réacteur pour en extraire le combustible.

Le système CANDU a été conçu pour faire de l'électricité. Si l'électricité produite n'est pas toute utilisée, le système ne l'emmagasiner pas. Pour ces raisons d'ordre pratique, si l'on veut faire de l'électricité, on utilise le système CANDU, mais si l'on veut faire des bombes, on ne l'utilise pas.